



## faux controle technique que faire

Par **sibannac**, le **08/01/2013** à **12:39**

bonjours, suite a l'achat d'une Honda accord le 17/10/2012 acheter avec ct de moin de 6mois je precice que cette voiture est anglaise (rhd) mais en plaque française je decide de faire regler mes feux qui eclaire mal et pour cause il s'agit des feux anglais ce qui est illégales, de plus le ct n'aurais jamais du etre valider il est imposible que le technicien pase a coter le probleme est que le devis pour changer les feux est de 2150 euros l'ancien proprietaire m'avoue non seulement qu'il était au courant et il avoue également avoir beneficier d'un CT plus que conplaisant car etant garagiste il passe de nombreux vehicule dans ce centre!!!! que faie ? ou porter plainte? contre qui?

Par **Legalacte**, le **08/01/2013** à **17:34**

Bonjour,

Allez voir le précédent contrôleur technique et demander lui si il veut prendre en charge la réparation (faites lui signer un papier de garantie) sinon, vous devez porter plainte auprès du tribunal d'Instance de votre domicile.

Porter plainte contre le garagiste vendeur et contre le centre de CT.